



DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR UNE COUPE FORESTIÈRE EN FORÊTS PRIVÉES RÈGLEMENT 2002-002

Numéro de certificat: _____

PARTIE I IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Propriétaire foncier	Représentant autorisé ou exploitant
Nom:	Nom:
Adresse:	Adresse:
Municipalité:	Municipalité:
Code postal:	Code postal:
Téléphone: ()	Téléphone: ()
Autre: ()	Autre: ()
Télécopieur: ()	Télécopieur: ()

PARTIE 2 LOCALISATION ET CARACTÉRISTIQUES DE LA PROPRIÉTÉ SUR LAQUELLE LA COUPE FORESTIÈRE DOIT ÊTRE RÉALISÉE

Nom du cadastre officiel	Rang (nom et numéro)	Lot(s) ou partie(s) de lot(s)

Superficie totale de la propriété foncière: _____

Superficie boisée: _____

Présence d'un chemin public: Oui Non

Présence d'un peuplement d'érablières: Oui Non

Présence d'un cours d'eau: Oui Non

PARTIE 3 TYPE DE TRAVAUX (Cochez la ou les cases appropriées)

- Coupe forestière d'une superficie supérieure à 4 hectares d'un seul tenant;
➤ **Remplir l'annexe 1**

- Coupe forestière couvrant plus de 30 % de la superficie boisée totale de la propriété;
➤ **Remplir l'annexe 1**

- Coupe forestière visant à prélever plus de 30 % des tiges de bois commercial à l'intérieur de la lisière boisée de 30 mètres en bordure d'un chemin public ou d'un cours d'eau;
➤ **Remplir l'annexe 1**

- Coupe forestière visant à prélever plus de 2 hectares dans l'encadrement visuel le long d'un chemin public;
➤ **Remplir l'annexe 1**

- Coupe forestière visant à prélever plus de 30 % du volume de bois à l'intérieur d'un peuplement d'érablières;
➤ **Remplir l'annexe 2**

- Autres types de travaux. Précisez: _____
➤ **Remplir l'annexe 1**

PARTIE 4 INFORMATIONS ADDITIONNELLES ET SIGNATURE

Je certifie que les renseignements donnés sont exacts et complets. Je m'engage à aviser le fonctionnaire désigné de la municipalité de tout changement qui pourrait être apporté au projet présenté et à me conformer aux exigences du règlement de contrôle intérimaire(RCI) de la Municipalité régionale de comté d'Avignon.

Propriétaire ou représentant autorisé

Date

Espace réservée à la MRC d'Avignon

Date de réception de la demande de certificat d'autorisation: _____

Tarif du certificat d'autorisation: _____ PAYÉ

Le certificat d'autorisation demandé est: APPROUVÉ REFUSÉ

Précisez le(s) motif(s) en cas de refus

Signature du fonctionnaire désigné

Date

Le présent certificat d'autorisation vient à échéance le _____. Passé cette date, le requérant doit obtenir un nouveau certificat d'autorisation.

ANNEXE 1 FICHE DE RENSEIGNEMENTS

À compléter dans le cas d'une coupe forestière visant l'un des aspects suivants:

- La coupe forestière d'une superficie supérieure à 4 hectares d'un seul tenant;
- La coupe forestière couvrant plus de 30 % de la superficie boisée totale de la propriété foncière;
- La coupe forestière visant à prélever plus de 30 % des tiges de bois commercial à l'intérieur de la lisière boisée en bordure d'un chemin public ou d'un cours d'eau;
- La coupe forestière visant à effectuer un déboisement de plus de deux hectares touchant l'encadrement visuel le long d'un chemin public.

1. Description des travaux projetés:

2. Joindre un plan de la coupe forestière projetée indiquant les renseignements suivants:

- Les limites de la propriété foncière et les numéros de lots;
- Le relevé des cours d'eau, lacs et chemins publics;
- La localisation et la superficie de chaque site de coupe et leur distance par rapport à un chemin public, à un cours d'eau;
- Le type de coupe et l'intensité du prélèvement dans chaque site de coupe;
- La superficie totale de l'ensemble des coupes forestières effectuées depuis:
 - La date d'entrée en vigueur du RCI de la MRC d'Avignon dans le cas où il n'y aurait pas de règlement municipal sur le sujet, à cette date;
 - La date d'entrée en vigueur de la réglementation municipale dans le cas où il y en avait une à la date d'entrée en vigueur du RCI de la MRC d'Avignon.

3. Motifs de la coupe forestière projetée:

Dans le cas où les interventions forestières sont prescrites par un ingénieur forestier, ce dernier doit remplir la section suivante et **joindre une copie signée** d'une prescription sylvicole, préparée depuis moins de deux (2) ans, d'un simple plan de gestion ou d'un plan d'aménagement forestier, valide depuis moins de cinq (5) ans. (Cochez la ou les cases appropriées et précisez s'il y a lieu).

- Le déboisement est effectué dans un peuplement affecté par une épidémie d'insectes ou de maladies ou dans le but d'éviter la propagation d'insectes ou de maladie, précisez: _____
- Le déboisement est effectué dans un peuplement où il y a plus de 40 % des tiges de bois commercial qui sont renversées par un chablis.
- Les travaux visent à réaliser un coupe de récupération, de régénération ou de succession, précisez: _____
- Les travaux visent à réaliser un coupe de conversion et seront suivis d'une préparation du terrain et d'un reboisement à l'intérieur d'un délai de 5 ans.
- Le déboisement est effectué dans un peuplement parvenu à maturité et les méthodes de coupe préconisées permettront d'assurer la protection des arbres régénérés.
- Autre motifs, précisez: _____

Je soussigné _____ (Nom en lettres moulées), membre de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec, atteste que les travaux cochés ci-dessus et prescrits dans le document ci-annexé, sont exacts et s'avèrent un traitement approuvé et conforme aux règles de l'art.

Signature de l'ingénieur forestier

Date

ANNEXE 2 COUPE FORESTIÈRE VISANT LA RÉCOLTE DE PLUS DE 30 % DU VOLUME DE BOIS À L'INTÉRIEUR D'UN PEUPEMENT D'ÉRABLIÈRES

À remplir par un ingénieur forestier, membre de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec

1. Caractéristiques du peuplement visé:

- Superficie du peuplement d'érablières (considérer ici la superficie totale du peuplement incluant la superficie localisée sur des propriétés voisines): ____
- Âge approximatif du peuplement: _____
- S'il s'agit d'un peuplement âgé de 70 ans et plus, indiquer le nombre des tiges d'érables (à sucre et rouge) à l'hectare d'un diamètre de 20 cm et plus mesuré à 1,3 mètre au dessus du sol: _____
- S'il s'agit d'un peuplement âgé de moins de 70 ans, indiquer le nombre de tiges d'essences commerciales uniformément distribuées par hectare et la proportion des tiges d'essences d'érables (à sucre et rouge): _____

2. Description des travaux (type de coupe, superficie visée, intensité du prélèvement, etc.)

- **Joindre un plan localisant la coupe forestière projetée**

3. Attestation

Je soussigné _____ (Nom en lettres moulées), membre de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec, atteste que les coupes ci-haut décrites répondent à l'une des conditions suivantes:

- Le peuplement n'a pas de potentiel de production acéricole;
- L'intervention projetée n'a pas pour effet d'altérer le potentiel acéricole du peuplement.

La notion de potentiel acéricole faisant référence à la définition d'érablière mature ou de jeune érablière attribuée au règlement de contrôle intérimaire numéro 2002-002 de la Municipalité régionale de comté d'Avignon reproduite ci après.

Érablière mature: peuplement âgé de 70 ans et plus d'une superficie minimale de 4 hectares d'un seul tenant comportant au moins 150 tiges d'érables (à sucre ou rouge) à l'hectare d'un diamètre de 20 cm et plus mesuré à 1,3 mètre au-dessus du sol.

Jeune érablière: peuplement âgé de moins de 70 ans d'une superficie minimale de 4 hectares d'un seul tenant qui contient un minimum de 900 tiges d'essences commerciales uniformément distribuées par hectare dont la majorité est constituée d'essences d'érables (à sucre ou rouge).